

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présents suppléants : 3
- procurations : 10
- votants : 64
- pour : 64

DÉLIBÉRATION n° 2021/207

L'an deux mille vingt et un et le 20 décembre à 18 heures trente, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Fabienne LOHOU, Joy ROA-VASQUEZ (suppléante d'Hervé CARRERE), Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc DUPOUY, José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Christine FAUGERE, Francis ESCUDE à Albert BEGUE, Xavier SARNIGUET à Jean-Marc DUPOUY, Ludovic PONTICO à Catherine CORREGE, Jacqueline ALFONZO à Carine VIDAL, Jean-Marc BABOU à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Christiane ROTGE à Catherine CORREGE et Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID.

Absents excusés : Jean-Claude JACOMET, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Romain CAUCHOIS, Christine MONLEZUN, Jean-Marc GRANIE, Jean-Charles LAUREYS, Patricia CORREGE, Nathalie SALCUNI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Sylvie ORTEGA, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET et Didier FAVARO

Objet : Finances - Décision budgétaire modificative n°2 budget principal

Sur le budget primitif, il avait été envisagé une faible taxe de séjour compte tenu du contexte sanitaire. Une ouverture de crédit de 30 000 € avait été inscrite au budget principal pour reversement au budget office de tourisme.

Considérant que les recouvrements de taxe de séjour sont plus élevés que prévu, une ouverture de crédits supplémentaires de 50 000 € est proposée.

Il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Article	Chapitre	Fonction	Service	Réel/ Ordre	Dépenses	Recettes
7362 - Taxes de séjour	73	95	OT	Réel		+ 50 000.00 €
739118 - Autres reversements de fiscalité	014	95	OT	Réel	+ 50 000.00 €	
Total fonctionnement					+ 50 000.00 €	50 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
089 200670787-20211220_2021-207_BF-€
Date de télétransmission : 28/12/2021
Date de réception préfecture : 28/12/2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

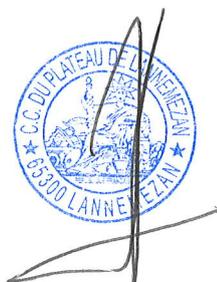
- de valider la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal tel que suit :

Article	Chapitre	Fonction	Service	Réel/ Ordre	Dépenses	Recettes
7362 - Taxes de séjour	73	95	OT	Réel		+ 50 000.00 €
739118 - Autres reversem ents de fiscalité	014	95	OT	Réel	+ 50 000.00 €	
Total fonctionnement					+ 50 000.00 €	+ 50 000.00 €

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 28 DEC. 2021



Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20211220-2021-207-BF
Date de télétransmission : 28/12/2021
Date de réception préfecture : 28/12/2021